



SPL Espace Mayenne

1, place du Général Ferrié

53008 Laval

RCS Laval : 845 214 709

Capital : 500.000 €

**SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE
ESPACE MAYENNE**

RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Conformément aux dispositions des articles L1524-5 du code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance.

Ce rapport est établi conformément aux dispositions du décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales.

Le présent document constitue le rapport du mandataire pour l'exercice 2022.

En application des dispositions du décret précité, certaines adaptations sont apportées au sein du document pour la présentation des données protégées par le secret des affaires en application de l'article L151-1 du code de commerce.

Les informations demandées au titre des 1° à 14° du présent rapport sont renseignées sans préjudice des informations protégées par l'article L. 151-1 du code de commerce ou présentant un caractère confidentiel et donné comme telles en application, selon le cas, de l'article L. 225-37 ou de l'article L. 225-92 de ce même code.

Lorsque certaines informations sont concernées par l'un des cas mentionnés à l'alinéa précédent, le rapport le mentionne et renseigne le point concerné sous une forme adaptée.

Enfin, les documents suivants sont annexés au présent rapport pour apprécier l'activité de la société au cours de l'exercice 2022 :

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport d'activité de la société,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2022

**PREMIÈRE PARTIE
PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ**

CONSTITUTION - OBJET SOCIAL - ACTIVITÉS

La société a été constituée par assemblée générale constitutive en date du 7 décembre 2018.

Elle a pour objet l'exploitation, la programmation, la gestion, l'exercice des opérations d'entretiens du site Espace Mayenne situé au 2, rue Jospéphine Baker à Laval.

La société a exclusivement pour objet la gestion et l'exploitation du site Espace Mayenne.

L'ACTIONNARIAT

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

SITUATION ADMINISTRATIVE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Capital de 500.000 euros divisé en 500 actions de 1.000 euros chacune

La société est composée de deux (2) actionnaires. Elle comprend un conseil d'administration comprenant douze (12) sièges.

Sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, la composition du conseil d'administration était la suivante :

ACTIONNAIRES - ADMINISTRATEURS	%	Nb actions
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE , représenté au conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none">• Monsieur Jean-Marc ALLAIN• Madame Magali D'ARGENTRÉ• Monsieur Joël BALANDRAUD• Madame Nicole BOUILLON• Monsieur Christian BRIAND• Monsieur Gérard DUJARRIER• Madame Marie-Laure LE MEE CLAVREUL• Monsieur Benoît LION• Monsieur Olivier RICHEFOU• Monsieur Vincent SAULNIER	80	400
LAVAL AGGLOMÉRATION , représentée au conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none">• Monsieur François BERROU• Madame Céline LOISEAU	20	100
	100	500

Le personnel de la société ne peut légalement détenir aucune action du capital social (article L1531-1 du code général des collectivités territoriales). Il n'est donc pas procédé à une augmentation du capital réservée aux salariés de la société (L225-129-6 du code de commerce).

La société n'a pas fait l'objet d'aucun mouvement de capital durant l'exercice 2022.

GOUVERNANCE - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par délibération en date du 10 décembre 2018, le conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de président et de directeur général.

Par délibération du 23 septembre 2020, le conseil d'administration avait désigné Laval Agglomération en tant que Présidente du conseil d'administration, représentée par Madame Céline LOISEAU, pour exercer cette fonction.

En conséquence de la modification de la composition du capital de la société et de sa nouvelle gouvernance, le conseil d'administration a, par délibération en date du 23 avril 2021, désigné le Département de la Mayenne en tant que Président du conseil d'administration. M. Olivier RICHEFOU est désigné pour exercer cette fonction.

Le conseil d'administration a renouvelé le mandat de Monsieur Olivier RICHEFOU pour exercer la fonction de Président du conseil d'administration par délibération en date du 29 novembre 2021.

Monsieur Olivier RICHEFOU ne perçoit aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Président.

Les administrateurs ne sont pas rémunérés. Il n'a été distribué aucun jeton de présence durant l'exercice 2022.

Le conseil d'administration n'a pas désigné de Vice-Président.

Le conseil d'administration ne comprend pas de censeurs.

LES DIRIGEANTS

Par délibération en date du 08 mars 2019, le conseil d'administration a pris acte de la démission de M. Jean-Marc BESNIER de ses fonctions de Directeur Général et approuvé la nomination de M. Éric DUSSOLLIER pour exercer cette fonction.

Monsieur Éric DUSSOLLIER a pris ses fonctions le lundi 3 juin 2019. Le mandat confié au Directeur Général n'est pas limité dans le temps.

En application de l'article L225-56 du code de commerce, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale Constitutive de la société, réunie le 07 décembre 2018 a nommé, pour une durée de six exercices :

- En qualité de commissaire aux comptes titulaire : la société ALTONEO AUDIT, domiciliée au 143, rue de Paris à Laval (53000) et représentée par Monsieur Christophe MERIENNE.

Conformément aux dispositions de l'article L823-1 du code de commerce, le commissaire aux comptes désigné n'étant ni une personne physique ni une société unipersonnelle, les actionnaires n'ont pas désigné de commissaire aux comptes suppléant.

LE PERSONNEL DE LA SOCIETE

Organigramme de la société au 31 décembre 2022

La SPL Espace Mayenne comprend au 31 décembre 2022 cinq collaborateurs :

- Monsieur Éric DUSSOLLIER - Directeur Général, en fonction depuis le 03/06/2019,
- Monsieur Thierry COUSIN - Directeur Technique, recruté en CDI depuis le 05/08/2019,
- Monsieur Pierre BALLE, Régisseur, recruté en CDI depuis le 03/05/2021,
- Monsieur Emmanuel DAULAY, Régisseur, recruté en CDI depuis le 01/06/2021,
- Matthieu SCHULLER, Régisseur, recruté en CDI depuis le 07/03/2022.

La société fait également appel à des intérimaires pour l'organisation des événements, afin de répondre à la charge de travail spécifique à chaque événement (montage, démontage,...). Après mise en concurrence, un accord-cadre a été conclu avec la société Actual pour une durée d'un an. Le contrat est renouvelable trois fois, pour atteindre une durée maximale de 4 ans.

Aucun autre mouvement de personnel n'est à noter durant l'exercice 2022.

LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE

Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 juin 2022, les actionnaires de la société ont approuvé le déplacement du siège social de la société directement au sein des locaux d'Espace Mayenne, au 2, rue Joséphine Baker à Laval (53000).

Antérieurement, le siège social de la société était situé au sein de l'Hôtel Communautaire de Laval Agglomération au 1, place du Général Ferrié à Laval (53000).

Pareillement, les équipes de la SPL Espace Mayenne ayant intégré les locaux d'Espace Mayenne au mois de juin 2021, la convention de mise à disposition des locaux administratifs signée avec la SEM Laval Mayenne Aménagements a été résiliée le 1^{er} juillet 2021.

Par conséquent, les locaux de la société sont composés uniquement du site Espace Mayenne, au 2, rue Joséphine Baker à Laval (53000).

DEUXIÈME PARTIE ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET LA SOCIÉTÉ

APPORTS EN COMPTE-COURANT D'ASSOCIÉ

Depuis sa constitution, Laval Agglomération et le Département de la Mayenne n'ont effectué aucun apport en compte-courant d'associé au profit de la SPL Espace Mayenne.

Aucun apport en compte-courant d'associé n'a été réalisé durant l'exercice 2022.

GARANTIES D'EMPRUNT

Depuis sa constitution, Laval Agglomération et le Département de la Mayenne n'ont accordé aucune garantie d'emprunt à la SPL Espace Mayenne.

Aucune garantie d'emprunt n'a été mise en place durant l'exercice 2022.

CONTRATS

Laval Agglomération et le Département ont conjointement conclu une convention de groupement d'autorités concédantes en date du 30 septembre 2019.

Sur ce fondement, les actionnaires de la société ont confié une délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du site Espace Mayenne par convention en date du 24 décembre 2019.

Cette délégation de service public est conclue pour une durée de 10 ans.

En exécution de la convention de délégation de service public, les délégants ont versé à la SPL Espace Mayenne une compensation pour contraintes de service public d'un montant global de 144.247 €, décomposé comme suit :

- Laval Agglomération : 45.638 € (régularisation de l'année 2021),
- Département de la Mayenne : 98.609 € (régularisation de l'année 2021).

Les autres informations détaillées relatives à l'exécution du contrat de délégation de service public figurent au sein du rapport annuel à la collectivité concédante (conditions d'exploitation, rapport financier,...).

Laval Agglomération et le Département de la Mayenne n'ont pas confié d'autre contrat à la société.

AIDES AU TITRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La SPL Espace Mayenne n'a bénéficié d'aucune aide au titre du développement économique durant l'exercice 2022.

COMPENSATION POUR CONTRAINTES DE SERVICE PUBLIC

En application des articles 23 et 45 de la convention de délégation de service public confiée par Laval Agglomération et le Département de la Mayenne pour la gestion et l'exploitation d'Espace Mayenne, il est prévu, en contrepartie de l'exécution de plusieurs contraintes de service public, une compensation pour contraintes de service public annuelle.

La répartition du financement des contraintes de service public entre les délégants est la suivante :

- Laval Agglomération :
 - Contrainte n°1 - Contraintes de mise à disposition de salle aux associations
 - Contrainte n°5 - Contraintes liées à l'utilisation du parc de stationnement
 - Contrainte n°7 - Contraintes liées à l'accueil des cars scolaires

- Département de la Mayenne :
 - Contrainte n°2 - Contraintes liées au fonctionnement administratif de l'équipement
 - Contrainte n°3 - Contraintes liées à la programmation culturelle et sportive
 - Contrainte n°4 - Contraintes liées à la programmation proposée par le Délégué
 - Contrainte n°6 - Contraintes liées à l'accessibilité de la cour technique d'Espace Mayenne
 - Contrainte n°8 - Contraintes liées à l'ouverture des espaces verts au public

Au titre de l'exercice 2021, la compensation pour contraintes de service public a été arrêtée à la somme de 144.247 €, répartie de la manière suivante :

- Département de la Mayenne : 98.609 €
- Laval Agglomération : 45.638 €

AUTRES CONCOURS FINANCIERS

La SPL Espace Mayenne n'a bénéficié d'aucun autre concours financier durant l'exercice 2022.

DIVIDENDES

L'assemblée générale des actionnaires n'a pas souhaité distribuer de dividendes au cours des trois exercices précédents de la société.

TROISIÈME PARTIE
MODIFICATIONS STATUTAIRES

La SPL Espace Mayenne n'a fait l'objet d'aucune évolution statutaire durant l'exercice 2022.

Toutefois, par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 juin 2022, les actionnaires ont approuvé le transfert du siège social, lequel était fixé à l'hôtel communautaire de Laval Agglomération, 2, place du Général Ferrié à Laval.

Le siège social avait ainsi été fixé à cette adresse lors de la constitution de la société, dans l'attente de la livraison du site Espace Mayenne.

Le siège social est désormais directement lié au site Espace Mayenne, celui-ci ayant été transféré à l'adresse du site, au 2, rue Joséphine Baker à Laval (53000).

QUATRIÈME PARTIE
ÉVOLUTIONS DE L'ACTIONNARIAT

L'actionnariat de la SPL Espace Mayenne, tel que rappelé en partie I, n'a fait l'objet d'aucune évolution durant l'exercice 2022.

CINQUIÈME PARTIE
PARTICIPATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L1531-1 du code général des collectivités territoriales, la SPL Espace Mayenne exerce son activité exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire.

Ainsi, tel que cela ressort de la circulaire du 29 avril 2011 de la Direction Générale des Collectivités Locales relative au régime juridique des sociétés publiques locales et des sociétés publiques locales d'aménagement, une prise de participation serait susceptible de remettre en cause la relation de quasi-régie entre les actionnaires et la société.

Par conséquent, la SPL Espace Mayenne ne détient pas de participation au sein d'une autre société commerciale.

SIXIÈME PARTIE
ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE - CONJONCTURE - ÉTAT DES RISQUES

ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DE L'EXERCICE 2022

La présentation de l'activité de la SPL Espace Mayenne figure au sein du rapport d'activité du Concédant, lequel demeure annexé au présent rapport.

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales et du code de la commande publique, le rapport annuel du Délégué fait également l'objet d'une présentation au sein des assemblées délibérantes de Laval Agglomération et du Département de la Mayenne.

Le rapport financier de la société est présenté à l'article 12 ci-dessous.

RISQUES FINANCIERS ET JURIDIQUES

L'année 2022 constitue le premier exercice complet d'exploitation du site Espace Mayenne.

Les risques financiers et juridiques relevés durant l'année 2022 sont principalement liés à l'évolution de la situation mondiale (pandémie liée à la propagation du virus covid-19, guerre en Ukraine, tensions généralisées sur la fourniture en énergie et les matières premières).

À titre d'exemple, l'activité au sein de la société a été quasiment nulle en janvier et jusqu'à la mi-février 2022 du fait de la recrudescence de la crise sanitaire issue de la propagation du virus COVID 19.

Juridiquement, il convient de rappeler que la SPL Espace Mayenne ne peut agir, en application de l'article L1531-1 du code général des collectivités territoriales, que pour ses actionnaires. En outre, l'objet social de la société, tel que rappelé par l'article 2 des statuts, est restreint à l'exploitation et à la gestion du site Espace Mayenne.

Par conséquent, à périmètre constant, le résultat financier de la SPL est nécessairement lié à l'activité du site Espace Mayenne.

Dans le cadre de son activité courante, les risques juridiques de la SPL Espace Mayenne sont également liés aux conditions d'exploitation d'Espace Mayenne, et notamment :

- Assurer la sécurité des intervenants et du public, conformément à la réglementation d'établissement recevant du public de catégorie 1,
- Traiter les éventuels désordres pouvant résulter de l'activité. Durant l'exercice 2022, deux sinistres ont été constatés par la société, à savoir :
 - Une infiltration au sein de l'espace VDI,
 - Un incident spectateur lors du spectacle Hypersensoriel de Messmer.

De plus, la SPL Espace Mayenne met en place, en lien avec ses prestataires, des procédures permettant d'assurer la transparence et la sécurité de son action, conformément à la réglementation en vigueur. Cela concerne notamment la mise en place d'un guide des achats internes, en complément des dispositions du code de la commande publique.

Enfin, la Direction Générale de la société a engagé une étude complémentaire avec le cabinet FIDAL en matière de gestion des ressources humaines, en prévision de la mise en place d'un accord collectif avec les collaborateurs de la société.

RISQUES TECHNIQUES

Les risques techniques pour l'activité de l'Espace Mayenne restent liés jusqu'au printemps 2023 aux tensions potentielles pour la fourniture d'électricité et de gaz.

L'Espace Mayenne a réussi à faire baisser sa consommation électrique malgré une hausse de l'activité en 2022 pour ne pas rentrer dans les sites énergivores et échapper aux risques de coupure.

Plus globalement, les risques techniques sont liés à la spécificité du bâtiment et à sa technicité. Par exemple, en 2022 la société a subi une panne du module informatique relayant toute la sécurité (caméra, alarme, remontée des informations techniques). Malgré cette panne, la société a pu continuer notre activité grâce au deuxième réseau informatique public.

Enfin, la société doit également prendre en compte l'ensemble des risques liés à la sécurité des personnes et des biens au sein d'un établissement recevant du public de catégorie 1.

RISQUES CONJONCTURELS

L'activité de la société a été fortement impactée au cours des exercices 2020 et 2021 par la crise sanitaire résultant la pandémie mondiale issue de la propagation du virus covid-19.

En particulier, durant l'exercice 2022, les impacts de la crise sanitaire ont été très importants pour l'ensemble du secteur de l'évènementiel et pour l'Espace Mayenne durant les mois de janvier et février 2022.

En raison des mesures de protection de la population instaurées sur cette période, seuls 2 évènements ont été accueillis au mois de janvier 2022.

Au mois de février 2023, 7 évènements ont pu se dérouler normalement.

Le secteur de l'évènementiel, déjà fortement fragilisé par la crise sanitaire, doit également faire face à la forte inflation résultant des évènements mondiaux de l'année 2022.

L'impact pour la société est à la fois direct et indirect :

- Impact direct : augmentation des coûts de l'énergie estimée à 30% (données fournisseurs)
- Impact indirect : tension pour l'ensemble des acteurs publics et privés susceptibles d'emporter une réduction des évènements organisés (séminaires, salons,...).

La poursuite de ces crises et leurs impacts sur les clients d'Espace Mayenne sont susceptibles d'affecter l'organisation d'évènements au sein d'Espace Mayenne.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Sur l'année 2023, nous commencerons une exploitation normale de l'ensemble de nos espaces dès le 2 janvier 2023 et sans contraintes sanitaires ou de jauge dues au COVID.

Le principal point de vigilance résidera dans la maîtrise des coûts énergétiques sur cet exercice en sachant qu'une augmentation de 30 % des tarifs a été annoncée par nos fournisseurs.

Sur l'ensemble des autres coûts de fonctionnement, et après cette année d'exploitation sur 12 mois, nous avons le recul nécessaire pour affiner nos lignes budgétaires et les dépenses liées à l'exploitation de l'Espace Mayenne sur 2023.

- A. Sur la partie « concerts »**, l'Espace Mayenne accueillera entre 15 et 20 concerts et spectacles sur 2023, avec une demande des artistes de revenir et de positionner 1 an ou 2 ans après leur 1^{er} passage une nouvelle date (Ines Reg, P. Bruel, M. Grégorio, A. Ivanov, ...).

Nous travaillons aujourd'hui avec **2 productions locales** (Stardust et 213 Productions) et **6 productions parisiennes en direct**. L'Espace Mayenne de par sa qualité technique et phonique, notre accueil et nos relations commerciales font que le site est intégré de plus en plus sur des tournées majeures.

Nous avons aujourd'hui des demandes d'options jusqu'en 2025 pour divers spectacles / concerts.

- B. Sur la partie « évènements professionnels »**, 145 jours d'occupation des espaces ont été comptabilisés en 2022 avec des séminaires, congrès, assemblées générales et salons professionnels.

La plupart de ces organisateurs souhaitent s'inscrire sur le long terme à l'Espace Mayenne et posent des options jusqu'en 2025 (Loire Evénement Organisation /salon de la maison) ou anticipent leur événement tous les 2 ans sur le site (exemple : Cerfrance).

Ces événements professionnels ont permis de financer en grande partie les efforts tarifaires et remises consentis aux clubs sportifs locaux utilisant les infrastructures (Futsal, USL Basket, Escalade,...).

Sur 2023, nous accueillerons de nouveaux événements dont :

- Forum des métiers du 20 au 21 janvier 2023
- Le Monde des Dinosaurés du 18 au 19 février 2023
- Salon des loisirs créatifs du 17 au 19 mars 2023
- Instituts de formation – hôpital de Laval (500 personnes) le jeudi 4 mai 2023
- Congrès de la Presse régionale Hebdomadaire du 15 au 16 juin 2023
- Soirée CJD Mayenne le jeudi 22 juin 2023 (800 personnes)
- Geek Life Festival le samedi 9 et dimanche 10 septembre 2023
- Concours de rédacteur le jeudi 19 octobre 2023 (1000 personnes)

C. Pour les événements sportifs, nous en accueillons régulièrement au sein de l'équipement avec au minimum un match de basket et de futsal par mois et cela jusqu'à la mi-mai 2023 et sans compter les éventuels matchs de Play-Off fin mai ou début juin.

La réussite a été d'accueillir l'équipe de France masculine de Futsal pour un match amical en septembre 2022 et ensuite pour leurs matchs officiels en octobre 2022 et mars 2023. Les 3 matchs se sont joués à guichets fermés et la Fédération Française de Football souhaite s'inscrire sur la durée pour organiser ses matchs de l'équipe de France à l'Espace Mayenne.

Nous accueillerons le Championnat d'Europe de boxe EBU de Jordy Weiss le vendredi 28 avril 2023 en partenariat avec le Stade Lavallois Boxe.

En mai, les Championnats de France Séniors de Judo par équipes se déroulera les 27 et 28 mai 2023 et en parallèle le départ et l'arrivée du prologue des Boucles de la Mayenne le jeudi 25 mai 2023 se feront à l'Espace Mayenne.

Concernant l'escalade, un rythme de mise à disposition des espaces a été trouvé et la SPL tente d'ouvrir au Comité Départemental le plus de créneaux possibles d'entraînements en fonction de l'occupation importante de la salle Pégase en semaine et sur les week-ends.

Le Gral 53 organisera du 26 au 29 octobre 2023 le Tournoi Qualificatif Olympique dans la salle Pégase.

SEPTIÈME PARTIE LUTTE CONTRE LES MANQUEMENTS À LA PROBITÉ

L'article 17 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'activité économique prévoit la mise en œuvre de procédures visant à lutter contre la corruption et les manquements à la probité.

Le champ d'application de cet article concerne :

- Les présidents, les directeurs généraux et les gérants d'une société employant au moins cinq cents salariés, ou appartenant à un groupe de sociétés dont la société mère a son siège social en France et dont l'effectif comprend au moins cinq cents salariés, et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 millions d'euros ;
- Aux présidents et directeurs généraux d'établissements publics à caractère industriel et commercial employant au moins cinq cents salariés, ou appartenant à un groupe public dont l'effectif comprend au moins cinq cents salariés, et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 millions d'euros ;
- Aux membres du directoire des sociétés anonymes régies par l'article L. 225-57 du code de commerce et employant au moins cinq cents salariés, ou appartenant à un groupe de sociétés dont l'effectif comprend au moins cinq cents salariés, et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 millions d'euros

Au regard des effectifs et du chiffre d'affaires de la SPL Espace Mayenne, celle-ci n'est pas soumise aux obligations prévues par l'article 17 précité.

Pour autant, la SPL Espace Mayenne a déployé des procédures visant à lutter contre la corruption et les manquements à la probité :

- Contrôle des comptes par un expert-comptable et un commissaire aux comptes, tous deux indépendants,
- Intervention du GIE Laval Mayenne Aménagements pour le suivi de l'activité financière et comptable (enregistrement des factures, passation des marchés publics...),
- Mise en place d'un guide des achats internes pour la passation des marchés publics et mise en œuvre des procédures de passation des marchés publics conformément aux dispositions du code de la commande (vérification de la situation des soumissionnaires, etc,...).

Pour l'application du point 3° de l'article 3 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'activité économique, il est précisé que la SPL Espace Mayenne n'a fait l'objet d'aucun contrôle de la part de l'Agence française anticorruption ayant entraîné l'établissement de recommandations en vue du déploiement ou du renforcement des procédures existantes.

HUITIÈME PARTIE CONTRÔLES EXTERNES

La société n'a connu aucun contrôle externe direct durant l'exercice 2022.

Toutefois, la SPL Espace Mayenne a assuré une visite du site pour les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes dans le cadre du contrôle des comptes et de la gestion en cours au sein du Département de la Mayenne.

NEUVIÈME PARTIE CONTRÔLE ANALOGUE

En application des stipulations de l'article 30 des statuts de la SPL Espace Mayenne, les actionnaires représentés au conseil d'administration doivent exercer un contrôle analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services.

Le contrôle analogue est traduit à 3 niveaux :

- Suivi des orientations stratégiques de la société,
- Suivi de la vie sociale,
- Suivi de l'activité opérationnelle.

Par délibération en date du 10 décembre 2018, le conseil d'administration a adopté un règlement intérieur ayant notamment pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre du contrôle analogue sur l'activité de la société.

En vertu de ces éléments, le contrôle analogue exercé par les représentants du conseil d'administration sur la société comprend :

1. Le suivi des orientations stratégiques, de la vie sociale et de l'activité de la société par le biais du conseil d'administration, lequel assure notamment le vote du budget annuel de la société, la clôture des comptes et le suivi de l'activité (présentation des événements organisés,...),
2. Le résumé technique et financier adressé mensuellement par le Directeur Général au Président du conseil d'administration,
3. La réunion de la commission d'appel d'offres de la société pour la passation des marchés publics dont les montants sont supérieurs à 40.000 € HT pour les marchés de fournitures et de services et à 500.000 € HT pour les marchés de travaux,

La commission d'appel d'offres a été consultée une fois durant l'exercice 2022 au titre de la passation d'un accord-cadre pour la mise à disposition de personnel intérimaire pour la mise en œuvre des activités d'Espace Mayenne.

4. L'organisation, depuis le second semestre 2022, d'un rendez-vous trimestriel avec les services de Laval Agglomération afin d'assurer le suivi de l'activité de la société,
5. L'organisation régulière, avec les services du Département de la Mayenne, de points techniques en lien avec la gestion d'Espace Mayenne (entretien du bâtiment, accompagnement des associations,...).

DIXIÈME PARTIE
ÉTAT DE LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

REUNIONS DES INSTANCES

Durant l'exercice 2022, le conseil d'administration de la SPL Espace s'est réuni à deux reprises, aux dates suivantes :

- 6 mai 2022,
- 7 décembre 2022.

Une seule assemblée générale a été organisée en 2022. Il s'agit d'une assemblée générale mixte visant à clôturer les comptes de la société et à transférer le siège social de la société au 2, rue Joséphine Baker à Laval (53000).

ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES REPRÉSENTANTS DES ACTIONNAIRES ET SYNTHÈSE DES VOTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les taux de participation décrits ci-dessous sont calculés à partir des présences constatées durant les deux réunions du conseil d'administration de l'exercice 2022.

- Département de la Mayenne

Représentant du Département de la Mayenne	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Jean-Marc ALLAIN	0%	Sans objet
Madame Magali D'ARGENTRÉ	50%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Monsieur Joël BALANDRAUD	0%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Madame Nicole BOUILLON	50%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Monsieur Christian BRIAND	100%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Monsieur Gérard DUJARRIER	100%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Madame Marie-Laure LE MEE CLAVREUL	100%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Monsieur Benoît LION	100%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Monsieur Olivier RICHEFOU	100%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Monsieur Vincent SAULNIER	50%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté

- Laval Agglomération

Représentant de Laval Agglomération	Taux de participation	Synthèse des votes
Madame Céline LOISEAU	50%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Monsieur François BERROU	100%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté

ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES REPRÉSENTANTS DES ACTIONNAIRES ET SYNTHÈSE DES VOTES Á L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les taux de participation décrits ci-dessous sont calculés à partir des présences constatées durant l'unique réunion de l'assemblée générale de la société de l'exercice 2022.

Représentant du Département de la Mayenne	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Olivier RICHEFOU	100%	Pas de vote défavorable sur un sujet présenté
Représentant de Laval Agglomération	Taux de participation	Synthèse des votes
Monsieur Florian BERCAULT	0 %	Sans objet

ONZIÈME PARTIE
RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES

- **Représentants des actionnaires publics au sein du conseil d'administration**

Le mandat des représentants permanents de Laval Agglomération et du Département de la Mayenne au sein du conseil d'administration de la société n'est pas rémunéré.

Il n'est pas versé de jetons de présence aux administrateurs participants aux réunions du conseil d'administration.

Le cas échéant, la société dispose de la faculté de rembourser, sur présentation de justificatifs, les frais exposés par les représentants des collectivités et groupements actionnaires pour l'exercice de leur mandat au sein de la société.

Il n'a été procédé à aucun remboursement durant l'exercice 2022.

- **Mandataires sociaux**

Les fonctions de Président et de Directeur Général étant dissociées, la fonction de Directeur Général est assurée par M. Éric DUSSOLLIER depuis le 3 juin 2019.

La rémunération du Directeur Général a été fixée par délibération du conseil d'administration en date du 8 mars 2019.

Ainsi, au titre de l'exercice 2022, la rémunération du Directeur Général a été approuvée par délibération du conseil d'administration des 6 mai et 7 décembre 2022.

En application des avis de la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) relative à la communication des informations relatives à la rémunération des agents publics, ainsi que celles relatives à la protection du secret industriel et commercial, la rémunération des collaborateurs de l'équipe de la SPL Espace Mayenne, et notamment du Directeur Général, relèvent de la stratégie générale du conseil d'administration en matière de développement commercial.

Par conséquent, la rémunération du Directeur Général n'est pas détaillée au sein du présent rapport.

DOUZIÈME PARTIE
SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ - COMPTES ANNUELS - RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La durée d'un exercice comptable de la société s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les faits marquants de l'année 2022 sont :

- La poursuite de la crise sanitaire liée à la propagation du virus covid-19, laquelle a affecté de manière très importante l'activité de la société au cours des mois de janvier et février 2022. En effet, la société n'a pas pu accueillir d'activité au cours de cette période.
- Première année d'exploitation complète d'Espace Mayenne sur une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, amputée des deux premiers mois de l'année en raison de la crise sanitaire.
- Le recrutement d'un troisième régisseur pour compléter l'équipe actuelle

Le résultat de la société se solde pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 par un résultat de 206 095,92 €.

En vue de donner une vue claire et synthétique de l'activité de la société et de son évolution, nous vous présenterons ci-après les chiffres les plus significatifs.

LE COMPTE DE RESULTAT

Produits

Pour l'exercice 2022, le chiffre d'affaires s'élève à 1 060 463 € (contre 382 358 € en 2021).

Le solde du compte subventions pour 23 564 € est constitué de la participation de la collectivité Département prévue à l'article 45 du contrat de délégation de service public.

Les transferts de charges de 27 633 € comprennent :

- Un remboursement d'assurance de 25 165 €
- La prise en charge par la société à hauteur de 100 €/mois de la cotisation « chômage » du directeur
- Une indemnité de 1 000 € dans le cadre du jugement rendu dans l'affaire avec la Société Pégase Evènements

Charges

Le total des achats et charges externes s'élève à 582 637 € (contre 322 524 €) et comprennent principalement :

- Le poste électricité/chauffage : 111 999 €
- Petits équipements : 29 079 €
- Les prestations pour les évènements : 125 991 €
- Locations (nacelle, chariot, manitou et autres) : 70 123 €
- Entretien et maintenance : 103 681 € (mise en place des contrats sur 2022)
- Travaux liés au sinistre : 22 290 €
- Assurances : 13 082 €
- Personnel intérimaire : 56 675€
- Honoraires du (Commissaire aux comptes, Expertise comptable , SEM LMA) : 27 331 €
- Frais téléphonie et internet : 14 340 €

Le poste impôts est expliqué par :

- Taxe apprentissage : 1 311 €
- Formation continue : 1 458 €
- CET : 200 €

Les salaires et charges sociales s'élèvent à 274.719 € pour 2022. Les salariés ont bénéficié de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat exonérée d'impôt de 1 000 € chacun. L'indemnité inflation de 100 € a également profité à un salarié.

La dotation aux amortissements de l'année 2022 est inscrite pour le montant de 16 486 €.

Le résultat net avant impôts s'élève à 249 032 €.

Le montant de l'impôt sur les sociétés est établi à 42 936 € pour 2022.

Le résultat de l'exercice se solde par un résultat de 206 096 €.

LE BILAN

Actif

L'acquisition d'un poste informatique a été réalisé en 2022 pour un montant de 938 €.

- Installations techniques : 60 125 €
- Matériel informatique : 5 370 €
- Mobilier de bureau : 43 733 €

Les créances figurant à l'actif pour 71 200 € correspondent aux créances clients de fin d'année 2022.

Les autres créances n'appellent pas de remarques.

La trésorerie présente un solde positif de 1 122 899 K€, le reversement de 300 K€ étant réalisé en 2023.

Passif

Le capital de 500 000 € est entièrement libéré en 2022.

Une subvention pour investissement pour un montant de 100 000 € est inscrite. Cette dernière suit le cadencement de la dotation aux amortissements des immobilisations « financées » pour la reprise.

La situation nette de la société s'élève à 708 364 €.

Les dettes de la société sont en relation avec l'activité et n'appellent pas de remarques.

Les produits constatés d'avance correspondent à la différence entre la participation versée (206 400 €) et la contribution réellement appelée (122 173 €) dont 23 564 € pour 2022.

Informations sur le solde des dettes fournisseurs de l'exercice

Conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, la SPL Espace Mayenne s'applique à régler les fournisseurs d'immobilisation dans un délai de 45 jours et les factures de frais généraux et honoraires dans un délai de 30 jours. Un tableau présentant une information sur les délais de paiement, est communiqué en annexe au présent rapport de gestion.

Proposition d'affectation du résultat net annuel

Compte tenu du résultat annoncé par la société au titre de cet exercice, le Conseil d'Administration propose l'affectation suivante :

- Report à nouveau débiteur : 77 286,43 €,
- Réserve légale : 6 440,47€,
- Report à nouveau créditeur : 122 369,02 €.

Dividendes distribués

Aucun dividende n'a été distribué au cours de l'exercice 2022.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2022

Libellés	Réalisé 2022	Budget 2022 Corrigé
Comptes de produits	1 125 844	1 016 199
Ventes de produits fabriqués, prest.serv	1 060 464	1 000 000
LOCATIONS	1 060 464	1 000 000
Subventions d'exploitation	23 564	ND
SUBVENTIONS d'EXPLOITATION	23 564	ND
Autres produits de gestion courante	40	-
PRODUITS DIVERS de GESTION COURANTE	40	-
Transfert de charges et QP Subvention Invest	41 776	16 199
SUBVENTION INVESTISSEMENT QUOTE PART	14 142	16 199
TRANSFERT DE CHARGES DONT SINISTRE	27 634	-
Comptes de charges	919 747	873 909
Achats	142 026	178 500
ELECTRICITE	60 010	82 000
EAU	3 623	6 000
CHAUFFAGE	48 366	64 000
CARBURANTS, LUBRIFIANTS		-
FOURNITURES d'ENTRETIEN & PETITS EQUIPTS	29 079	25 500
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	948	1 000
Services exterieurs	335 790	284 500
SOUS TRAITANCE	125 991	110 000
AUTRES LOCATIONS	70 123	71 000
PROV CHARGES LOCATIVES & de COPROPRIETE	-	500
ENTRETIEN COURANT - NETTOYAGE LOCAUX	58 126	52 000
MAINTENANCE SINISTRE	22 290	
MAINTENANCE ET CONTROLES PERIODIQUES	45 555	33 000
PRIMES d'ASSURANCES -TRANSPORT	1 350	2 000
PRIMES d'ASSURANCES - AUTRES	11 732	15 000
DOCUMENTATION ET REPROGRAPHIE	624	1 000
Autres services extérieurs	104 820	107 260
PERSONNEL INTERIMAIRE	56 675	50 000
HONORAIRES	27 331	31 500
ANNONCES & INSERTIONS	3 571	5 000
VOYAGES & DEPLACEMENTS	528	2 000
RECEPTIONS	1 884	3 000
FRAIS POSTAUX		-
FRAIS TELECOMMUNICATIONS	14 340	15 010
SERVICES BANCAIRES	242	500
COTISATIONS et CONCOURS DIVERS	250	250
Impôts, taxes et versements assimilés	2 969	4 450
TAXE D'APPRENTISSAGE (IMPOTS)	1 311	2 000
PART. des EMPLOYEURS à la FORMATION PROF	1 458	2 000
CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE	200	250
TAXE FONCIERE	-	200
Charges de personnel	274 719	283 000
SALAIRES	200 463	208 000
COTISATIONS SOCIALES	74 256	75 000
Dotations	16 486	16 199
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	16 486	16 199
Impôts sur les sociétés	42 936	-
IMPOTS SUR LES SOCIETES	42 936	-
RESULTAT (profit)	206 096	142 290

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DE LA COMPENSATION POUR CONTRAINTES DE SERVICE PUBLIC

	Taux d'utilisation 2021 (6 mois)		69%		10%		21%		100%		
	Taux d'utilisation 2022 (12 mois)		38%		6%		56%		100%		
	Frais Administratifs	Associations sportives de l'Agglo. et Laval Virtual	Autres évènements culturels et sportifs du département	Professionnels, salons et concerts	Total						
Chiffre d'affaires	-	306 254	74 468	679 741	1 060 464						
Autres Produits	-	15 974	2 634	23 208	41 816						
Charges Externes Variables	-	-	71 146	12 866	-	158 137	-	242 149			
Charges Externes Fixes	-	42 632	113 781	18 765	-	165 310	-	340 488			
Impôts	-	-	1 134	187	-	1 647	-	2 968			
Personnel	-	8 400	101 734	16 778	-	147 807	-	274 719			
Autres Charges	-	-	6 298	1 039	-	9 150	-	16 487			
Résultat avant Subventions	-	51 032	28 135	27 468	220 898	225 468					
Subvention Agglomération	-	-	-	-	-	-					
Subvention Département	-	51 032	-	27 468	-	23 564					
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-	42 936					
Résultat Net avant Impôts	-	-	28 135	-	220 898	206 096					
<i>Contrainte de service public</i>	<i>Contrainte 2</i>	<i>Contrainte 1</i>	<i>Contrainte 3</i>								
<i>Compensation des contraintes de service publ.</i>	<i>Département</i>	<i>Agglo. de Laval</i>	<i>Département</i>								

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2023

BUDGET	2023
	PRÉVISIONNEL
CHIFFRE D'AFFAIRES	
- LOCATIONS	550 000
- PRESTATIONS	650 000
	1 200 000
ACHATS & CHARGES	
- 602211 COMBUSTIBLES	2 000
- 602220 PRODUITS ENTRETIEN	2 500
<i>sous-total</i>	<i>4 500</i>
- 606110 ELECTRICITE	130 000
- 606120 EAU	6 000
Transferts de charges	
- 606130 CHAUFFAGE	75 000
- 606140 CARBURANT	0
- 606300 ENTRET.& PETIT EQUIP	10 000
- 606301 FOUR.PETIT EQUIP/MANIF	35 000
- 606400 FOURN.ADMINISTRATIVES	1 500
- 611000 SOUS-TRAIT.DE SERVICE	140 000
- 613201 LOYER BUREAU LMA	0
- 613510 LOCATIONS MAT.TECHNIQUE	70 000
- 613540 HEBERGEMENT SITE INTERNET	1 000
- 614000 CHARGES LOCATIVES	0
- 615201 ENTRETIEN / MANIFESTATIONS	30 000
- 615510 ENTRETIEN ET REPARATION	24 000
- 615520 ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	3 000
- 615600 MAINT. / CONTR.PERIODIQUES	50 000
- 616100 ASSURANCE MULTIRISQUES	12 500
- 616200 ASS.RESPONSABILITE CIVILE	3 000
- 618100 DOCUMENTATION GENERALE	5 000
- 621100 PERSONNEL EXT. MANIFESTAT	60 000
- 6228 DIVERS	5 000
- 622680 HONORAIRES DIVERS	35 000
- 622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	300
- 623100 ANNONCES ET INSERTIONS	5 000
- 623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	0
- 623500 AFFICHAGES	0
- 625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 000
- 625700 RECEPTIONS	2 000
- 626000 FRAIS POSTAUX	0
- 626100 FRAIS TELECOMMUNICATION	14 000
- 627800 SERVICES BANCAIRES	250
- 628110 COTIS. PROFESSIONNELLES	250
<i>total</i>	<i>723 300</i>
MARGE GLOBALE	476 700

BUDGET	2023
	GLOBAL
IMPOT & TAXES	
- 633300 FORMATION CONTINUE	5 608
- 633500 TAXE APPRENTISSAGE	1 360
- 635110 CFE - CVAE	250
- 635120 TAXES FONCIERES	0
635 TAXES ORDURES MENAGERES	6 000
SALAIRES & CHARGES	
- 641100 SALAIRES BRUTS	
- FIXES	200 000
- déduction avantage en nature	
- VARIABLE	
- 641200 VARIATION CONGES PAYES	
- FIXES	
- VARIABLE	
- 645000 CHARGES SOCIALES	
- FIXES	80 000
- VARIABLE	
<i>total salaires et charges</i>	<i>280 000</i>
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	183 482
- 758000 AUTRES PRODUITS	0
- 681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	16 199
- 681740 DOTATION AUX PROVISIONS	4
- 658000 AUTRES CHARGES	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	167 279
- 767000 PRODUITS FINANCIERS	0
- 661160 INT.SUR EMPRUNTS & DETTES	0
RESULTAT COURANT	167 279
- 77..... AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
- 777000 QUOTE-PART SUBVENT.INVEST	16 486
- 67..... AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0
- 695000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	50 000
RESULTAT DE L'EXERCICE	133 765